https://enseignants.se-unsa.org/Remuneration-en-attendant-les-annonces-le-SE-Unsa-rappelle-ses-revendications



Rémunération : en attendant les annonces, le SE-Unsa rappelle ses revendications

- Concertation attractivité et rémunération -

Date de mise en ligne : jeudi 6 avril 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Rémunération : en attendant les annonces, le SE-Unsa rappelle ses revendications

Le SE-Unsa a rencontré le ministère pour réaffirmer ses revendications en matière de rémunération. Le ministre a annoncé de prochains arbitrages le 15 avril prochain. Aura-t-il su revoir sa copie ?

Après avoir quitté la réunion consacrée à la rémunération « pacte », le 6 mars, pour signaler son désaccord sur le fond et dénoncer le flou entretenu, le SE-Unsa a redétaillé ses revendications et les attentes des personnels auprès du ministère : une reconnaissance ambitieuse et sans contreparties pour les personnels. Depuis, c'est le silence radio.

Les Revendications du SE-Unsa sur la rémunération « socle* »

Le SE-Unsa demande :

- La revalorisation du point d'indice pour tenir compte de l'inflation.
- La reconnaissance de la complexification de tous les métiers par une revalorisation de l'Isoe et de l'Isae pour l'ensemble des personnels, quelle que soit leur position dans la carrière. Pour celles et ceux qui ne perçoivent pas l'Isoe/Isae une revalorisation équivalente de leur indemnité de fonction.
- Une augmentation du taux de promotions à la hors-classe. Il est essentiel de s'assurer que les collègues qui ont eu un avis pérenne sans avoir bénéficié du 3e rendez-vous de carrière puissent enfin accéder à la hors-classe. L'avis du 3e rendez-vous de carrière ne doit également pas être figé et doit pouvoir être réévalué à la demande de l'agent.
- Un accès pour tous à la classe exceptionnelle, dans le cadre d'une carrière complète. Il est donc nécessaire que des décisions soient prises pour éviter un blocage de l'accès à celle-ci. Le SE-Unsa revendique de rééquilibrer les deux viviers, et qu'il n'y ait pas de promotions perdues. Les promotions non consommées dans le vivier 1 doivent être reversées dans le vivier 2. Concernant le vivier 1, davantage de collègues doivent y avoir accès notamment dans les corps où peu de fonctions éligibles sont possibles.
- L'accès à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle, sans conditions et uniquement grâce à l'ancienneté requise.

Revendications du SE-Unsa sur la rémunération « pacte* »

Les projets de « pacte » présentés le 6 mars dans la ligne d'un « travailler plus pour gagner plus » sont inacceptables. En effet, cela revient à ignorer la charge réelle des métiers. Pour le SE-Unsa rendre possible des compléments de rémunération contre travail supplémentaire ne constitue en rien des mesures de revalorisation.

Si des mesures de reconnaissance de missions particulières se justifient, comme devraient le permettre les actuelles IMP, elles doivent concerner les 1er et 2d degrés. Le SE-Unsa revendique la réduction des écarts de rémunérations constatées entre les femmes et les hommes ainsi qu'entre le 1er et le 2d degré.

L'affichage d'un pacte 1er degré avec uniquement des heures supplémentaires à effectuer dans le 2d degré est inacceptable aussi bien pour la surcharge de travail de celles et ceux qui seront concernés que pour le déséquilibre qui sera encore accru.

La brique* minimale envisagée par le ministère correspondrait à 24 heures d'enseignement supplémentaires à l'année, rémunérées 1 250€. Elle serait pour de nombreux collègues mieux payée que l'actuelle HSE mais

Rémunération : en attendant les annonces, le SE-Unsa rappelle ses revendications

correspond à un volume horaire trop lourd pour beaucoup. Par ailleurs, cela créerait un nouvelle accroissement des inégalités femmes/hommes. En effet, les données du ministère montrent que, d'ores et déjà, dans le 2d degré les femmes peuvent encore moins que les hommes accepter des heures supplémentaires ou des missions particulières.

Revendications du SE-Unsa sur la charge de travail

La charge de travail des enseignants s'est particulièrement alourdie et complexifiée. Ce sont les enquêtes du ministère qui le confirment. Le temps de travail effectif explose, notamment en lien avec les temps de coordination, de concertation, et de rencontres avec les familles et les partenaires extérieurs de l'école (école inclusive, orientation...). Ces temps doivent être reconnues et rémunérés.

Le SE-Unsa rappelle ses revendications pour reconnaître des métiers essentiels mais aujourd'hui en grave perte d'attractivité :

- la reconnaissance de la réalité des métiers tels qu'ils s'exercent aujourd'hui ;
- la réduction des inégalités femmes/hommes, des inégalités entre 1er et 2d degré ;
- une reconnaissance de tous les personnels, quel que soit leur métier (>> lire notre article : pas question d'oublier qui que ce soit !).
- > > Lire notre article spécifique à la rémunération dans le 2d degré
- > > Lire notre article spécifique à la rémunération dans le 1er degré

(*) Le ministère prévoit 2 volets concernant l'attractivité et la rémunération :

- une partie « socle » visant à atteindre les 10 % d'augmentation ;
- une partie « pacte » visant à reconnaître des missions déjà existantes ou nouvelles.

La partie "pacte" est composée de plusieurs « briques » qui s'empilent (1 à 3 voire 4). Chacune de ces briques est dénommée par le ministère « unité pacte ». Chaque unité est rémunérée 1 250€.